

## Compte-rendu de la séance du conseil municipal d'Hermanville-Sur-Mer du lundi 23 février 2015

Les conseillers municipaux légalement convoqués par lettre du 11 février 2015 se sont réunis à la Mairie, en session ordinaire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Maire,

**Présents :** Roger HUET - Martine CUSSY - Daniel VINCENT - Emmanuelle JARDIN-PAYET- Jean-Paul FANET - Marc BENICHON - Gilbert TALMAR - Laurence DUPONT - André LECLAIRE - Annick BELZEAUX - Jean-François MORLAY- Céline BLANLOT - Karen YVON - Pascal GUEGAN - Jessica PIERRE - Michel TOURNIER - Anne GOURLIN - Jacques FRICKER - Eric JAMES formant la majorité des membres en exercice.

### **Excusés :**

Annick DELFARRIEL donne pouvoir à Emmanuelle JARDIN-PAYET

Pierre SCHMIT donne pouvoir à Roger HUET

Sophie LE PIFRE donne pouvoir à Jessica PIERRE

Secrétaire de séance : Roger HUET

### **Questions orales**

- Aucune question

### **Installation d'un conseiller municipal**

Madame Céline PASSAVANT ayant démissionné de ses fonctions de conseillère municipale, il convient de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller municipal.

Conformément à l'article L 270 du Code électoral, il y a lieu de compléter le conseil municipal par le candidat venant immédiatement derrière le dernier élu de la liste concernée.

Monsieur Eric JAMES venant dans l'ordre de la liste « Un nouvel élan pour Hermanville-Sur-Mer », Monsieur le Maire procède à son installation dans les fonctions de Conseiller Municipal.

### **Composition des commissions**

Suite à la démission de Mme PASSAVANT et à l'installation de Monsieur Eric JAMES, il est proposé de modifier les commissions municipales comme suit :

### **Commission affaires sociales, solidarité et accessibilité :**

1. Jacques LELANDAIS
2. Martine CUSSY
3. Roger HUET
4. Annick DELFARRIEL
5. Laurence DUPONT
6. Annick BELZEAUX
- 7. Eric JAMES**
8. Jacques FRICKER

## **Commission vie scolaire et associative**

1. Jacques LELANDAIS
2. Daniel VINCENT
3. Annick DELFARRIEL
4. Emmanuelle JARDIN-PAYET
5. Sophie LE PIFRE
6. Karen YVON
7. Jessica PIERRE
8. Anne GOURLIN
9. **Eric JAMES**

## **Commission enfance et jeunesse**

1. Jacques LELANDAIS
2. Annick DELFARRIEL
3. Emmanuelle JARDIN-PAYET
4. Sophie LE PIFRE
5. Céline BLANLOT
6. Jessica PIERRE
7. Daniel VINCENT
8. Michel TOURNIER
9. **Eric JAMES**

### **1°) Approbation du compte-rendu de la séance du 19 janvier 2015**

Le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 19 janvier 2015

### **2°) Inscription des plages du débarquement au Patrimoine mondial de l'UNESCO (zone cœur et zone tampon)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal de la Commune de Hermanville-Sur-Mer

Après avoir pris connaissance des propositions de zonages définies dans le cadre de l'élaboration du dossier de candidature pour une inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine mondial de l'UNESCO (zone cœur et zone tampon),

CONSIDERANT l'intérêt de la démarche de candidature pour une inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine mondial de l'UNESCO,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver les zonages relatifs à la Commune de Hermanville-Sur-Mer tels que précisés sur les cartes jointes en annexe (fond IGN et fond cadastral) ;



- d'autoriser le Maire à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

### **3°) Vote du compte administratif 2014 – commune**

Monsieur le Maire-adjoint chargé des finances donne lecture chapitre par chapitre du compte administratif 2014 de l'ordonnateur. Il donne des précisions au regard des interrogations soulevées par les membres du conseil municipal.

Hors la présence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur le Maire-adjoint chargé des finances, le compte administratif est adopté par 18 pour, 4 contre.

<b>Section Fonctionnement</b>		<b>Réalisé</b>
	Dépenses	2 487 739.83 €
	Recettes	2 538 535 .88 €
<b>Section Investissement</b>		
	Dépenses	1 548 555.02 €
	Recettes	1 348 961.84 €
<b>Total</b>		
	Dépenses	4 036 294.85 €
	Recettes	3 887 497.72 €

### **4°) Approbation du compte de gestion 2014 – commune**

Après s'être fait présenter le budget primitif 2014, les décisions budgétaires modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, les états des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, déclare par 19 pour, 4 contre que le compte de gestion dressé par Monsieur le receveur pour l'exercice 2014 visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **5°) Vote des subventions 2015**

Monsieur le Maire expose les propositions de la Commission des finances concernant les subventions aux associations pour l'exercice 2015.

Le conseil municipal, par 19 pour, 4 abstentions :

- ✓ VOTE pour l'exercice 2015 les subventions aux associations annexées à la présente délibération,
- ✓ DIT que ces subventions seront reprises au budget primitif 2015.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ AUTORISE le Maire à signer une convention financière avec le Comité des Fêtes concernant les modalités d'attribution de la subvention 2015.

### **Vote des Subventions 2015 – HERMANVILLE-LION-FOOTBALL-CLUB**

Monsieur le Maire expose les propositions de la Commission des finances concernant les subventions aux associations pour l'exercice 2015.

Hors la présence du Président de l'association, le conseil municipal, par 18 pour, 4 abstentions :

- ✓ VOTE pour l'exercice 2015 une subvention à HERMANVILLE-LION-FOOTBALL-CLUB d'un montant de 12 000 €.
- ✓ DIT que cette subvention sera reprise au budget primitif 2015.

### **Vote des Subventions 2015 - ADCN**

Monsieur le Maire expose les propositions de la Commission des finances concernant les subventions aux associations pour l'exercice 2015.

Le conseil municipal, à l'unanimité, hors la présence du Président de l'Association des Doris de la Côte de Nacre,

- ✓ VOTE pour l'exercice 2015 une subvention d'un montant de 100 € à l'A.D.C.N.
- ✓ DIT que cette subvention sera reprise au budget primitif 2015.

### **Vote des Subventions 2015 – Canot de Sauvetage de la SNSM de Ouistreham**

Monsieur le Maire-adjoint chargé des finances expose les propositions de la Commission des finances concernant les subventions aux associations pour l'exercice 2015.

Le conseil municipal, à l'unanimité, hors la présence du Président du canot de sauvetage de la SNSM de Ouistreham,

- ✓ VOTE pour l'exercice 2015 une subvention d'un montant de 400 € au Canot de sauvetage de la SNSM de Ouistreham
- ✓ DIT que cette subvention sera reprise au budget primitif 2015.

### **6°) Vote de la taxe de séjour forfaitaire 2015**

Monsieur le Maire propose de retenir le principe de la taxe de séjour forfaitaire pour l'exercice 2015, applicable à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015 et ce compte tenu des dispositions des décrets n° 2002-1548 et n° 2002-1549 du 24 décembre 2002.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- opte pour le principe de la taxe de séjour forfaitaire
- fixe la période de perception du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2015.
- vote pour l'exercice 2015 les tarifs de la taxe de séjour annexés à la présente

### **7°) Vote du compte administratif 2014– Transport**

Monsieur le Maire-adjoint chargé des finances donne lecture chapitre par chapitre du compte administratif 2014 de l'ordonnateur. Il donne des précisions au regard des interrogations soulevées par les membres du conseil municipal.

Hors la présence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur le Maire-adjoint chargé des finances, le compte administratif est adopté à l'unanimité :

<b>Section Fonctionnement</b>		<b>Réalisé</b>
	Dépenses	17 933.48 €
	Recettes	18 822.68 €
<b>Section Investissement</b>		
	Dépenses	0.00 €
	Recettes	7 600.00 €
<b>Total</b>		
	Dépenses	17 933.48 €
	Recettes	26 422.68 €

### **8°) Approbation du compte de gestion 2014– Transport**

Après s'être fait présenter le budget primitif 2014, les décisions budgétaires modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, les états des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé par Monsieur le receveur pour l'exercice 2014 visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **9°) Affectation du résultat budget transport**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014,

Vu l'annexe,

- Décide par 4 contre et 19 pour, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
  - ✓ Excédent antérieur reporté pour un montant de 2 121.16 € à l'article 002.

### **10°) Vote du compte administratif 2014– Pôle commercial**

Monsieur le Maire-adjoint chargé des finances donne lecture chapitre par chapitre du compte administratif 2014 de l'ordonnateur. Il donne des précisions au regard des interrogations soulevées par les membres du conseil municipal.

Hors la présence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur le Maire-adjoint chargé des finances, le compte administratif est adopté à l'unanimité :

<b>Section Fonctionnement</b>		<b>Réalisé</b>
	Dépenses	3 528.14 €
	Recettes	8 348.80 €
<b>Section Investissement</b>		
	Dépenses	0.00 €
	Recettes	0.00 €
<b>Total</b>		
	Dépenses	3 528.14 €
	Recettes	8 348.80 €

### **11°) Approbation du compte de gestion 2014 – pôle commercial**

Après s'être fait présenter le budget primitif 2012, les décisions budgétaires modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, les états des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé par Monsieur le receveur pour l'exercice 2014 visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **12°) Affectation du résultat budget pôle commercial**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014,

Vu l'annexe à la présente,

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- ✓ Excédent antérieur reporté pour un montant de 39 366.26€ à l'article 002.

### **13°) Incorporation dans le domaine public communal des tranches 2 et 3 du lotissement de la Marque**

Vu la convention en date du 18 septembre 2008 pour la rétrocession des espaces communs du lotissement de la Marque

Vu la visite contradictoire en date du 19 décembre 2014 et le procès-verbal des opérations préalables à la réception pour la prise en charge des espaces communs du lotissement la résidence de la Marque des tranches 2 et 3 .

Considérant que les travaux demandés ont été réalisés par le lotisseur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la rétrocession à titre gratuit des espaces communs du lotissement de la Marque tranche 2 et tranche 3 dans le domaine public communal ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à revêtir de sa signature tous les documents qui en résultent nécessaires à la bonne exécution de cette procédure

### **14°) Désignation d'un conseiller délégué pour l'association « Les chemins de la Côte de Nacre ».**

Monsieur le Maire rappelle que l'association « Les chemins de la Côte de Nacre et son arrière-pays » a été créée en 2003 afin d'assurer la promotion de la randonnée touristique sur le territoire des anciens cantons de Douvres la Délivrande et Ouistreham, ainsi que la conception, l'édition et la diffusion d'un topoguide des chemins de randonnées. En 2008, un nouveau topoguide a été réalisé. Le produit des ventes ainsi

que les subventions ont permis de financer l'association et cette seconde édition. A cette occasion, le territoire de l'association s'est élargi aux 4 communes d'Anguerny, Anisy, Basly et Colomby sur Thon.

L'association est constituée de :

- Membres de droit : un représentant du conseil municipal de chaque commune et des conseils communautaires concernés.
- Membres actifs représentant des offices de tourisme existants, des associations de loisirs ou de randonnée.
- Membres bénévoles.

Considérant le souhait de nombreux membres du conseil d'administration de démissionner de leurs attributions et la nécessité de définir les nouvelles orientations pour l'avenir de l'association, et considérant le résultat des dernières élections municipales, il convient que la commune d'Hermanville-Sur-Mer en qualité de membre de droit désigne un représentant pour siéger à l'assemblée générale du 25 février prochain.

Deux candidatures

- Madame Emmanuelle JARDIN-PAYET – 19 voix
- Monsieur Eric JAMES – 4 voix

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- désigne Madame Emmanuelle JARDIN-PAYET pour représenter la commune d'Hermanville-Sur-Mer à l'association « Les chemins de la Côte de Nacre et son arrière-pays ».

### **15°) Information du maire et des adjoints au maire**

- **Rencontre avec la 3<sup>ème</sup> DIB**, le mardi 24 février pour préparer les cérémonies du 6 juin.
- **Elections départementales** des 22 et 29 mars prochain.
- 28 février et 1<sup>er</sup> mars : **Grand Prix national de Char** à voile en classe 7 (speed-sail) et classe 8 (char à cerf-volant).
- **Exposition « Hermanville a du talent »** le 30 et 31 mai 2015 à la Chapelle. Vernissage le 30 mai à 12h00 à la chapelle.
- Modification du planning des commissions des finances : la commission des finances du 9 mars est reportée au lundi 16 mars 2015 à 19h00.
- **Plan de formation des élus** : Monsieur le Maire expose que la Loi du 3 février 1992 a reconnu à chaque conseiller municipal, le droit à une formation adaptée à ses fonctions et permettant de faire face à la complexité de la gestion locale et à la nécessaire compétence qu'appelle la responsabilité électorale.

Il indique qu'une délibération est prise obligatoirement concernant les droits à la formation. Elle détermine les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre. Par ailleurs, un tableau des actions suivies financées par la collectivité doit être annexé au compte administratif et donne lieu à un débat annuel. La durée du congé de formation auquel ont droit les élus locaux ayant la qualité de

salarié est fixée à 18 jours par élu et pour la durée du mandat, et ce quel que soit le nombre de mandats détenus.

Monsieur le Maire indique que la commission administration générale a travaillé à l'élaboration d'un plan triennal qui sera présenté lors du budget primitif 2015. Dans l'attente du vote du budget, il demande au conseil l'autorisation de signer une convention pour la formation « réforme territoriale » de 7 conseillers municipaux organisée par le CDFA les 2 et 9 avril prochain pour un coût global de 1 827 €.

Le Conseil Municipal après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer une convention pour la formation « réforme territoriale » de 7 conseillers municipaux organisée par le CDFA les 2 et 9 avril prochain pour un coût global de 1 827 €.
- dit que la dépense correspondante sera reprise au budget de la commune chapitre 65 –article 6535.
- votera au moment du budget primitif le plan de formation global au titre de l'année 2015.
- **Vernissage de l'exposition de photographies « Le goût de la vie »** suivi d'une conférence Karine Saporta (photographe et chorégraphe) et d'une danse solo « Mater(re) » - Vendredi 6 mars 2015 à 18h30 à la médiathèque - Tout public.
- **Cycle de 4 conférences : l'histoire de l'art de la Préhistoire aux années 60**  
Gilbert Jacques Gachet (ancien professeur à l'IUFM)  
4 séances à la suite, plus une 5ème de bilan et d'échange - Le mercredi à 19 heures : 11, 18 et 25 mars, 1er et 8 avril 2015 - Tout public - Inscription indispensable  
Au cours de ces 4 rencontres, toutes les techniques sont présentées : peinture, sculpture, architecture, photo, cinéma... ainsi que les différents courants de pensée pour mieux comprendre les œuvres et leur contexte...
- L'orchestre de Caen organise des mini concerts décentralisés au sein des communes de la communauté d'agglomération Caen la Mer. Dans ce cadre, le dimanche 29 mars, le spectacle « Deux guitares entre Séville et Buenos Aires » est programmé à la salle des fêtes d'Hermanville sur Mer. La séance de 17h étant complète, une 2ème séance à 15h a été ouverte. Les réservations se font directement auprès de l'orchestre de Caen 02 31 30 46 86 ou sur son site internet : <http://www.orchestredecaen.fr/node/168>.

### **16°) Question orale**

Aucune

Fin du conseil : 22h15

Prochain conseil : Lundi 23 mars 2015 à 19h30